

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
28	26	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Seine-et-Marne
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 11 Mai à 18:00, le Conseil Syndicat du SMEAPN s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux membres du comité, le 05/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été déposés sur le site du SMEAPN, le 05/05/2026.

Présents : Mmes : BONIN Fannie, BRANDAO Alison, GORNES Laure, GROETZINGER Christine, MARCANDELLA Florence, MESSIAS Marinette, LISSA Daniel MM : BRIAND Thierry, CHAMOREAU Christophe, COURTOIS Pascal, DEROUARD Dominique, DESSIENNE SIMON, DOS SANTOS David, DOUANNE Bruno, DOUINE Jean-Luc, DUMAY Jean Claude, COFRECES Segundo, JEULIN Fabrice, KINDERF Gilles, LABELLE Maxime, GUIMBARD Christophe, REMOND Thierry, PEUTOT Christian, TRAVERS-MOUSSINET Michel, VILLENEUVE Gregory, VIRON Hervé

Excusé: M RATIER François pouvoir à M CHAMOREAU Christophe

Absent: M ORIGNE Thierry

Invité(s) : Mme BOISSY Véronique, MM : AUJARD Pascal, LAINE Pierre, PITREY Gino; Mathieu KOTTELAT

A été nommé(e) secrétaire : M KINDERF Gilles

2026_009 – DESIGNATION DE 2 DELEGUES AU CNAS

Le Président a rappelé que le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est au sein des collectivités territoriales, un service jouant le même rôle qu'un Comité d'Entreprise dans le secteur privé.

Les agents des trois fonctions publiques, fonctionnaires ou contractuels, disposent d'un droit à des prestations sociales servies par l'employeur, le CNAS offrant diverses prestations telles que des avantages « loisirs et vacances », des renseignements juridiques, des offres de prêts, etc...

Le Président a précisé qu'une adhésion auprès du CNAS va d'être engagée et que suite à cette action, cet organisme demande la désignation d'un délégué élu et d'un délégué agent pour la durée de la mandature (6 ans).

Le Président a proposé 2 candidatures, Mme BONIN Fannie en qualité de déléguée élue et Mme BOISSY Véronique en qualité de délégué agent.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré à l'unanimité

Décide de désigner pour la durée du mandat, soit 6 ans

1. Mme BONIN Fannie en qualité de déléguée "Elu"
2. Mme BOISSY Véronique en qualité de déléguée "Agent"

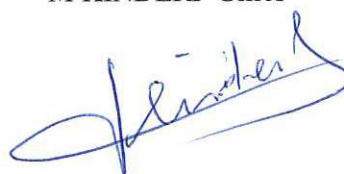
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/05/2026

Le Président
M PEUTOT Christian

S.M.E.A.P.N.
43, quai Victor Hugo
77140 NEMOURS
Tél. 01 64 28 85 01
SIREN 938141926
APE 36-00Z
Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nemours

Secrétaire de séance
M KINDERF Gilles



Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le